PAUVRE GOSSE pourquoi es-tu si MAIGRE ?

Ta mère ne sait donc pas que l'Huile de Foie de Morue te fortifiera et te fera gagner du poids en quelques semaines ? Dis-lui que les pharmaciens la vendent maintenant sous forme de Pastilles enrobées de sucre, et qu'il n'est plus question de prendre cette huile liquide au goût si répugnant et qui est si indigeste. Dis-lui que les Pastilles JESSEL à base d'Huile de Foie de Morue sont pleines de vitamines et qu'elle ne trouvera pas un fortifiant plus merveilleux. Un enfant très chétif de 9 ans a gagné 10 livres en 2 mois. (14,50 la boîte).

PASTILLES JESSEL

9402

L'AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS DEVANT LE TRIBUNAL D'ARRAS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. le Président lui fait préciser ce qu'on entend par opération de report.

M. Israël : « Ces opérations sont normales quand elles sont menées avec prudence mais en cas de baisse ou lorsque le coulissier « saute » ça peut être catastrophique. C'est ce qui est arrivé d'ailleurs. »

M. Israël donne la preuve que Leroy et ses complices ont été au courant des opérations délictueuses et que les dirigeants de la Fédération ont ignoré les agissements délictueux de l'abbé Leroy.

M. le Procureur voudrait savoir comment étaient rémunérés les services de l'abbé Leroy et de Leclercq et M. Israël lui répond, et dit aussi que l'abbé Leroy tenait seul la caisse. L'abbé Leroy tenait en main Leclercq qu'il avait porté à la direction d'une Caisse agricole importante et qu'ainsi il avait toutes facilités pour opérer à l'insu de tous. L'abbé Leroy avait la prédominance sur le Conseil d'administration de la Fédération qui était confiante puisque l'abbé Leroy avait été le créateur et l'animateur de la Fédération.

Les avocats lui posent quelques questions. L'expert Israël confirme les termes de son rapport.

On entend M. Boulangé, président de la Fédération qui fait cette déclaration : « Nous n'avons jamais rien su des opérations de l'abbé Leroy et jamais nous n'aurions accepté des opérations de ce genre ».

M. Thellier, directeur à la Fédération, dit comment il fut amené à réclamer 500.000 fr à l'abbé Leroy qui avait effectué des opérations de report pour cette somme. Il eut des inquiétudes et voulut rentrer en possession de cet argent. Ce fut fait à fin de mois. M. Leclercq que j'ai vu à ce moment m'a dit « pour la Caisse Centrale c'est réglé ».

L'abbé Leroy avait tout simplement fait un virement d'une autre Caisse à la Caisse Centrale et le tour était joué.

Quant à M. Sangnier, dernier témoin, il vint déclarer qu'aucune délibération n'autorisait l'abbé Leroy à jouer avec l'argent des cultivateurs.

L'interrogatoire de l'abbé Leroy

M. le Président va questionner l'abbé Leroy. Il le fera avec netteté et l'abbé Leroy se troublera souvent.

Pour l'abbé Leroy, Henneguet, démarcheur de la Banque Hostalier, lui avait démontré qu'il n'y avait aucune crainte à avoir pour les opérations de reports. Henneguet lui avait dit que la Banque était solide, alors que déjà, à ce moment elle était en difficultés.

Prié de dire le but des opérations par M. le Président Perret, l'abbé Leroy déclara : « J'ai voulu faire un placement intéressant. On ne peut me le reprocher ».

M. Perret. — Mais vous saviez les difficultés de la Banque Hostalier et vous saviez aussi à quoi avait servi cet argent ?

L'abbé Leroy. — Oui, j'aurai dû à ce moment aviser le Conseil d'administration ou déposer plainte.

Le Président. — C'est ce que vous auriez dû faire.

Mais l'abbé Leroy ne l'a pas fait car il a voulu éviter la panique chez les cultivateurs. Il préféra conserver « le secret » pour lui.

— Je ne dis pas que j'ai eu raison. En effet, j'ai eu tort d'agir ainsi ».

Mais l'abbé Leroy a pesé les choses à ce moment : « Je me suis dit si j'étrangle le débiteur il ne restera plus rien ? J'ai essayé de sauver les capitaux et éviter la panique de nos troupes, car on venait de créer l'Avenir Agricole et cette organisation était vouée à un insuccès si j'avais parlé ».

Il parle ensuite de la Sucrerie de Lillers qui était mal en point à cette époque et où la Fédération avait engagé de gros capitaux. Enfin pour lui un cas de conscience s'est posé : « Mon intention, déclare-t-il, était de défendre les intérêts des cultivateurs et de la Fédération ».

L'abbé Leroy reconnait avoir signé un reçu fictif de titres sans aucune attention. Il céda la créance de la Banque Hostalier à un tiers puis signa une contre-lettre afin d'éviter le pire.

Cependant des rapports peu favorables sur la Banque Hostalier ont été adressés par l'intermédiaire de Leclercq à l'abbé Leroy. Il prétend les avoir eus sur son bureau mais ne les avoir pas lus.

M. le Président. — Mais vous avez une grosse responsabilité.

Toute la correspondance passait par Leclercq. Ainsi dans les services de la Fédération personne ne pouvait percer le secret.

On sait ensuite que l'abbé Leroy avait ouvert un compte Fédération N° 1 et un N° 2. Ce dernier était le compte Hostalier. Il cachait toutes les opérations délictueuses.

M. le Président. — Le compte N° 1 était le compte régulier et le N° 2 le compte irrégulier.

L'abbé Leroy. — Oui, M. le Président.

Le Président. — Vous auriez dû prévenir le Conseil d'administration.

En ce qui concerne les bilans truqués de la Fédération l'abbé Leroy reconnait que personne n'a jamais cherché à les vérifier. C'était des bilans personnels que je faisais et jamais personne ne les a vus.

Ces bilans n'étaient d'ailleurs pas dans le bureau du secrétaire-général qui craignait qu'un œil indiscret vint les découvrir car il ne voulait pas qu'on connaisse les opérations qu'il menait avec Hostalier

« Il y a aussi mon avoir »

Et l'abbé Leroy se fâche : « Tout cela lance-t-il c'est mon doit, mais il y a aussi mon avoir. C'est que j'ai fait gagner beaucoup d'argent aux cultivateurs de la région.

L'abbé Leroy reçoit une admonestation de M. le Procureur Paquier et il lui répond avec assez d'audace : « M. le Procureur je prends la leçon que vous me donnez ».

M. le Procureur — Mais je n'a pas de leçon à vous donner.

M. le Président Perret termine ainsi : « Il est regrettable que vous ayez dissipé tant de millions ».

L'abbé Leroy, ironique : « Vous savez 15 millions sur 100 millions il n'y a pas tellement une grande proportion ».

Quelques mots de la Pena Cooper. L'abé Leroy sur les conseils d'Hostalier passe ordre pour 50.000 actions. La manœuvre d'Hostalier est la suivante d'après l'expert Israël faire un « corner « c'est-à-dire prendre toutes les actions Pena Cooper et activer la hausse. C'était le cheval de bataille d'Hostalier.

Pour résumer l'abbé Leroy prend toute la charge de la culpabilité. Il dégage même Leclercq qui n'a obéi que par ordre. Quant à Henneguet il a laissé des plumes chez Hostalier. Il a recommandé Nachbaur à l'abbé Leroy et Nachbaur a opéré en accord avec l'abbé Leroy pour sauver le plus possible de capitaux.

La Fédération Agricole n'a eu connaissance de tout cela que lors de la perquisition opérée dans ses bureaux pour la découverte des fameux titres volés chez l'Agent de change Denavit, et remis en garantie de la créance Leroy.

La séance s'est terminée à 12 h. 30. Elle sera reprise l'après-midi pour réquisitoire et plaidoirie.

L'audience de l'après-midi a commencé à 14 h. 15.

M. le Procureur de la République Paquier a requis immédiatement contre les prévenus des peines sévères.

Après avoir rappelé les faits dans l'ordre chronologique, le Procureur Paquier a établi la responsabilité de chacun dans cett affaire. Il réclama l'application de la loi.

Puis Me Philippe de Las Cazes intervint au nom de la Fédération Agricole du Pas-de-Calais pour défendre sur le terrain civil les milliers de cultivateurs de cet important organisme syndical.

Il dégagea la responsabilité de la Fédération qui n'a jamais été avertie des faits par son secrétaire-général qui ne peut être considéré comme le mandataire de la Fédération.

La Fédération de plus ne se porte pas partie civile.

On a ensuite entendu Me Baudœuf, défenseur de l'abbé Leroy qui plaida la bonne foi. On ne peut reprocher que l'imprudence de son client qui n'a absolument tiré aucun profit dans ses malheureuses opérations. Puis Me Degraeve de Béthune, avocat de Leclercq conclut que son client n'avait fait qu'exécuter les ordres de son chef et Me Gabriel, de Paris, plaida habilement pour Henneguet, une victime d'Hostalier.

Le tribunal a mis son jugement en délibéré.

LES REVENDICATIONS DES CANTONNIERS

Le lundi 2 mai, une délégation composée de MM. Defenin Paul ; Brassart Jean, et Lefebvre Jules, a été reçue en entrevue à la Préfecture, à Lille, par MM Lebas, président du Conseil général, du Nord, et Ramette, président du Groupe Communiste.

M. Defenin Paul, secrétaire départemental, commenta les revendications suivantes déposées précédemment :

« Le Syndicat des Cantonniers Auxiliaires du Nord, constate que la décision votée par le Conseil général du Nord, dans ces séances des 7 et 8 janver dernier, n'a pas été complètement observée. En effet le réajustement mensuel de nos salaires était fixé à 200 fr., dont 100 à charge du Département, et 100 à charge de l'Etat, ce qui devait relever notre pouvoir d'achat de 36 %, par rapport à la situation d'avant juin 36. Or, l'augmentation reçue par chaque auxiliaire ne se monte qu'à 4 fr. 50 par jour, soit 94 fr. 50 ou 90 fr., selon les mois, ce qui ne porte le relèvement total qu'à 21 %.

» M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, consulté sur ce sujet, déclare que nous touchons l'augmentation votée par le Conseil général, soit la part du Département, mais que le reste doit être payé par l'Etat. Celui-ci, dt-il, en substance, a été saisi du projet voté par le Conseil général, mais il n'y a pas encore donné suite.

» D'autre part, le Syndicat fait remarquer que le règlement de travail nous régissant n'est pas tout à fait respecté dans la partie concernant les Travaux Salissants : peinture et goudronnage partiel. Pour ceux-ci, il prévoit des effets ou des indemnités et beaucoup de nos camarades se plaignent de ne toucher ni l'un ni l'autre, quand le cas se produit.

» Nous rappelons aussi que dans la catégorie navigation intérieure, il se se trouve des Mutilés de guerre qui sont employés comme pontiers auxiliaires pour des rétributions mensuelles parfois dérisoires, dont le chiffre maximum atteint 700 francs ».

— Suite à ces revendications, M. Lebas promit que le Conseil général rappelerait au Ministère des Travaux Publics son vote précédent, et M. Ramette nous assura qu'il déposerat un vœu dans le même sens, au Conseil général, et qu'il ferait soulever cette question à la Commission des Finances de la Chambre, lors de la rentrée parlementaire.

NOUS CREUSONS NOTRE TOMBE AVEC NOS DENTS

si nous ne veillons pas à maintenir notre équilibre alcalin.

LES aliments que nous absorbons peuvent nous aider à vivre ou nous tuer. Ceux que nous jugeons parfois les plus sains sont producteurs d'acide dans notre organisme, et la moindre accumulation de ces acides provoque des troubles pénibles : mauvaises digestions, aigreurs, ballonnements, etc., sans compter les rhumes, névralgies, rhumatismes, migraines, etc. Il est dangereux de ne pas remédier tout de suite à ces malaises engendrés par l'acidité, car ils s'aggravent très vite.

ALKA-SELTZER calme vos douleurs immédiatement ; il en supprime la cause parce qu'il corrige et neutralise l'excès d'acidité qui vous fait souffrir.

★ *Jetez un comprimé ou deux dans un verre d'eau. Buvez cette boisson gazeuse et délicieuse. Quelques moments après votre douleur aura disparu, et vous aurez retrouvé votre équilibre.*

Ttes pharm. : 10 fr. le tube — 20 fr. le gros tube économique

VEILLEZ A VOTRE EQUILIBRE ALCALIN

EFFICACITÉ GARANTIE OU REMBOURSEMENT : Echantillon gratuit sur demande adressée à Laboratoire Alka-Seltzer, 1, rue Auber, Paris, Service RN, contre 1 fr. 30 en timbres pour frais.

"Alka-Seltzer"

combat l'excès d'acidité qui est à la base de presque tous nos maux

9315

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

MARCHÉS DE PARIS

Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 10.50 ; devant, 5.50 ; aloyau, 14.25 ; cuisses, 11.25 ; train entier, 11.25 ; Veaux : 1re qual., 14.50 ; 2e qual., 12.35 ; 3e qual., 10.35 ; pan cuisseau, 14 fr. ; Moutons : 1re qual., 12.25 ; 2e qual., 10.45 ; 3e qual., 8.95 ; gigous, 18 fr. ; carrés parés, 19 fr.; épaule, 12.25 ; Porcs (entier ou demi), 1re qual., 13.15 ; filets, 16 fr. ; jambons, 14.50 ; lards, 8 fr.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 17.75 ; Charente Poitou Touraine, 13.75 ; malaxés Normandie, 15.50; malaxés Bretagne, 15.50.

Œufs : Picardie et Normandie, 580 ; Bretagne, 495 ; Poitou Touraine Centre, 590 fr.

Fromages : Brie moyen, 237.50 ; divers, 305 ; Pont-Lévêque, 370 ; Port-Salut, 1.200 ; Gruyère et Comté, 1.412.50.

Volailles : Canards rouennais, 16 fr. ; fermes, 12.25 ; lapins morts, 13.50 ; oies en peau, 10 fr. ; poulets morts nantais, 23.25 ; de Bresse, 29.25 ; poules de Bretagne, 18 fr.

Poissons. — Barbues, 6 fr. ; bar, 10 fr.; harenge français, 2.50 ; homards vivants, 23.50 ; langoustes vivantes, 30.50 ; maquereaux français gros, 2.75 ; petits, 5 fr.; merlans brillants, 4.50 ; ordinaires, 4 fr. ; morues salées, 4 fr. ; raies, 3.25 ; sardines salées Bretagne, 12.75; fraiches, 27.50; soles, 15 fr. ; moules Isigny, 175 fr.

PARIS, 3. — **Clôture.** — Avoines : cour., 130.25 P ; juin, 131.25 P ; juil., 128.50 P ; août, 126-126.50 ; 3 août, 126 ; 3 sept., 126.75 Q ; 3 oct., 127-127.25. Tendance faible.

PARIS, 3. — **Clôture.** — Avoines : faible disp., cote ff., 129 ; maïs : tendance calme, cour., 134 A ; prochain, 134 A ; juil., 133 A ; 3 juin, 133 A ; Farines, seigles, huile colza, incotées ; orges disp., cote off., 170 ; incotés ; huile de lin courant, 419-424 ; uroch., 420 A ; 4 mai, 427.50-432.50 ; juillet-août, 429-434 ; 4 sept., 434-439.

PARIS, 3. — **Clôture.** — Sucres : Tendance lourde ; courant, 294.50-295 P ; prochain, 294.50-295 ; juil., 294.50 P ; 3 de juin, 294.50 P ; sept., 294-294.50 ; 3 oct., 295 P ; 3 nov., 294.50 P. Cote off., 294.50-295.50.

de Chicorée. — Tendance très calme la semaine dernière, disponible à 92 fr. Nouvelle récolte à 96 fr. départ.

A Bourbourg, 3. — Marché très calme. Les affaires furent restreintes en raison de la réunion, qui se tenait à « La Ville de Dunkerque ». En disponible, quelques acheteurs à 160 fr. départ région.

Sur la prochaine campagne, le marché reste incoté. Vendeurs à 168 fr., on parle aussi du cours de 165 fr. sur les mois de fabrication. Transactions nulles.

Une réunion de la Confédération générale des Sécheurs de chicorée à café de France s'est tenue à Bourbourg.

D'autre part, la Confédération Nationale des Planteurs ercommande toujours à ses adhérents la plantation, même sans contrat, dans la limite du contingent attribué, en recommandant de s'en tenir aux clauses publiées, 250 fr. la tonne de racines.

A Bourbourg, 3. — Denrées. — Le beurre, cours très variables, à 7 fr. la livre en pièces, cours normal et moyen 8 fr., mais on vendit aussi à 9 fr. la livre ; les œufs, de 15.50 à 18 fr. les 26 ; œufs de canes, 16.50 les 26. Volailles : Poules, de 40 à 48 fr. la couple ; poulettes, 45 fr. la couple ; poulets, de 45 à 65 fr. la couple ; canards, de 32 à 35 fr. la paire ; oies de 65 à 70 fr. les deux ; pintades, 35 fr. la couple ; pigeons domestiques, 9 et 10 fr. la couple ; lapins domestiques, petits pour élevage, 6 fr. pièce ; lapins de 3 livres, à 6 fr. ; les gros, de 20 à 25 fr. pièce.

A Le Cateau, 3. — Beurre, 11 et 11.50 la livre ; œufs, 0.50 et 0.55 la pièce ; fromage blanc frais du pays, 1.50 le kil. ; pommes de terre, 0.70 et 0.80 le kil. ; pommes de terre nouvelles, 3 et 3.50 le k.; choux verts, 2 fr. pièce; choux-fleurs, 3.50 à 4 fr. la pièce ; poireaux, 0.50 la botte ; salades pommées, 0.75 et 1 fr. pièce ; chicorée de Bruxelles, 5 fr. le kil. ; haricots secs, 4 à 4.50 le kil.

A Bruay-en-Artois, 3. — Beurre, 9 à 9.50 la livre ; œufs, 16 fr. les 26 ; pommes de terre, 1 f. le kil. ; poules, de 20 à 28 fr. la couple de 40 à 55 fr. ; poulets, de 25 à 30 fr., la couple de 50 à 58 fr.

A Frévent, 3. — Beurre, 7 à 8 fr. la livre; œufs, 14 à 15 fr. le quarteron ; pommes de terre, 50 à 60 fr. les 100 kil. ; poules vivantes, 34 à 42 fr. la couple ; poulets, 44 à 52 fr. la couple ; pigeons, 7.50 à 10 fr. la couple ; lapins vivants, 10 à 25 fr. pièce ; blé, 193 fr. ; avoine, 118 fr. ; seigle, 130 fr. ; escourgeon, 145 fr.; maïs, 145 fr.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DU MARDI 3 MAI 1938

Avoine blanche et/ou jaune, 47 kilos, poids naturel. Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première cote, dernière cote, clôture. — Incoté.

Maïs Plata, Maïs Maroc, Maïs jaunes et/ou roux Indochine, Nitrate de soude. — Incoté sur toutes époques.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première cote. — Mai, juin, juillet, incoté ; août-septembre, 138.00 V ; 4 derniers, 139.00 N.

Dernière cote. — Mai, juin, juillet, incoté ; août-septembre, 138.00 N ; 4 derniers, 139.00 N.

Clôture. — Août-septembre, 138.00 ; 4 derniers, 139.00.

Huile de lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets fûts prêtés, comptant sans escompte.

Première cote. — Mai, 410.00 F ; juin, 410.00 A ; 4 de mai, 425.00 V ; juillet-août, 418.75 A, 425.00 V ; 4 derniers, 432.50 V.

Dernière cote. — Mai, 408.75 A, 415.00 V; juin, 412.50 A, 420.00 V ; 4 de mai, 415.00A, 425.00 V ; juillet-août, 418.75 A ; 4 derniers, 432.50 V.

Clôture. — Mai, 411.25 ; juin, 415.00 ; 4 de mai, 420.00 ; juillet-août, 421.25 ; 4 derniers, 430.00.

Tourteaux de lin départ usine ou magasin. En vrac comptant sans escompte.

Première cote. — Mai, 138.00 A, 139.00V; juin, 138.00 A ; 4 de mai, 138.00 A, 139.00 V ; juillet-août, 138.50 A, 140.00 V ; 4 derniers, 139.00 A, 141.00 V.

Dernière cote. — Mai, 138.50 A ; juin, 138.50 A, 140.00 V ; 4 de mai, 138.25 A, 139.00 V ; juillet-août, 138.00 A, 139.00 V; 4 derniers, 139.00 A, 141.00 V.

Clôture. — Mai, 139.00 ; juin, 139.00 ; 4 de mai, 138.50 ; juillet-août, 138.50 ; 4 derniers, 140.00.

Les Maladies de Peau

ont leur racine dans des troubles **INTERNES** glandulaires. Il faut donc attaquer le mal à sa racine par une méthode **INTERNE** opothérapique.

Le traitement **INTERNE** séro-opothérapique **MORZEMA** du Dr Monnot présente un progrès immense sur tous les traitements existants. Son efficacité scientifique obtient infailliblement des guérisons étonnantes et inespérées.

Pharmacies ou 40 fr. cont. remboursem. LABOR. 43, r. de la Ferme, Neuilly-s/Seine

GRATUITEMENT

Notre service médical examinera votre cas (**ECZÉMA, PSORIASIS, BOUTONS, DÉMANGEAISONS**) *et vous guidera sûrement vers la guérison. Ecrivez Service Médical "G", 43, rue de la Ferme, Neuilly-sur-Seine. Timbres pour réponse.*

MORZÉMA DU Dr MONNOT

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE. — **Clôture.** — Tendance : Soutenue. Ventes 11.250 dont 1.250 au Call.

Mai, 170.75 ; juin, 172 ; juillet, 174.75 ; août, 176.25 ; septembre, 177.75 ; octobre, 178 ; novembre, 179 ; décembre, 180.25 ; janvier, 181.25 ; février, 182.25 ; mars, 182 ; avril, incoté.

MARCHÉS DES COTONS

LE HAVRE. — Mai, 412 ; juin, 416 ; juillet, 422 ; août, 425 ; septembre, 427.50; octobre, 432.50 ; novembre, 435 ; décembre, 439 ; janvier, 442 ; février, 443 ; mars, 448 ; avril, 449. — Sans changement.

LIVERPOOL. — Baisse 7 à 8 pence.

NEW-YORK. — Baisse 9 points

NE VOUS EMPOISONNEZ PAS
sous prétexte de vous soigner

Tout malade chronique a un penchant irrésistible de se droguer à tort et à travers. Les rhumatisants et les goutteux surtout sont portés à ces excès par les souffrances intolérables qu'ils endurent et auxquelles ils espèrent toujours mettre fin avec un remède nouveau, et ils ingurgitent des préparations à base de pipérazine, d'urotropine, de salicylate de soude, qui toutes fatiguent à la longue le cœur, les reins, l'estomac, le foie et la vessie, et dont certaines même contiennent des poisons dangereux.

Par de telles imprudences, ils s'exposent aux pires accidents.

Que faire alors ? Ne pas se soigner ? Si... Mai sadopter un remède garanti inoffensif dont on puisse faire sans crainte à toutes doses, seul moyen d'ailleurs de vaincre rapidement et définitivement des maux aussi tenaces. Ce remède, c'est le CACHET MAGEO, à base d'un produit chimique nouveau inconnu jusqu'à ce jour.

Essayez une boîte de CACHETS MAGEO ; elle ne coûte que 13 fr. 75, et l'amélioration que vous en retirerez vous convaincra que c'est le remède dont vous pouvez attendre la guérison.

Les CACHETS MAGEO, 13 fr. 75, sont en vente : Pharmacies Helbecque, 64, rue Gambetta ; Lainé, 31, rue Neuve et Delporte, à Lille ; Corbeaux et Chavatte, à Roubaix ; Raynal, à Anzin ; Bartier, à Armentières ; Verbyères, à Bergues ; Walter, à Cambrai ; Lermuzeau, à Le Cateau ; Joveniaux et Kerfuser, à Dunkerque ; Delannoy, à Hautmont ; Dedourge et Vanhoutte, à Hazebrouck ; Holler, à Maubeuge; Helleboid, à Marcq; Boudols, à Malo-les-Bains ; Decroix, à Loos ; Mantel, à Valenciennes ; Combaux, à Wattrelos ; Motte, à Fourmies ; Benoit, à Lannoy. 9429

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Fourmies, 2. — Beurre, 10 fr. la livre ; œufs, 0.60 et 0.65 ; lapin tué, 9 fr. la livre ; poule, 8.50 ; poulet, 11 fr. ; canard, 9 fr. ; pommes de terre, 1 fr. le kil. ; carottes, 1.75 la botte.

A Courtrai, 2. — Marchés de la Cossette

BOURSE DE LILLE DU 3 MAI 1938

VALEURS	C. préc	C. du J
CHARBONNAGES		
Albi	560	...
— Part.	445	...
Aniche	915	900
Anzin	425	412
Béthune	5355	5225
— 10e	537	525
Blanzy	620	604
Bruay	1765	1748
— 10e	178	174
Carvin	511	500
Clarence	116	115
Com. Fouch.	328	315
Courrières	239	240
Crespin	39	38 50
Dourges	712	712
Escarpelle	1840	1845
Frankenholz	15	...
Lens	314	318
Liévin	183	185
— C. 80 ac	5550	5450
Ligny-l-Aire	41	...
— Part.	38	38
Marles 70e	458	453
Nord d'Alais	237	...
Ostricourt	930	908
Thivencelles	147	145
Vicoigne	510	505
GAZ ET ELECTRICITE		
Art. F. et L.	164	160
Béthunoise	180	175
Cont. du Gaz	951	934
El. et G. Nd.	380	378
Elect. Nord	345	345
El Nd-Ouest	580	582

VALEURS	C. préc	C. du J
En. El. N. F.	325	310
Hersin-Coup	225	225
Roub. Eclair	1250	...
S.E. B.-Mont.	.50	...
METALLURGIE		
A. Bl.-Miss.	82 50	81
Ac. Longwy	350	369
Ac Nord	273	266
Sam. et Mse	286	276
Etabl. Arbel	462	462
Chant Fr.	132	...
At. C. N. Fr.	450	444
B St-Vaast	155	175
Citroën	520	...
Constr. Méc.	147	148
Delat-Frouai	122	122
Den. Anzin	1380	1362
Escaut-Cap.	455	...
Fives-Lille	495	495
Mat et Hom.	405	405
Nord et Est.	750	745
Mat. Fr.-Bel.	1560	1530
Jeumont	388	376
— Part.	858	830
Louv. et Rec	302	291
PETROLES		
Lille-Bonn	234	...
— prior	875	390
Raf. Pét. N.	75	73
INDUSTRIES TEXTILES		
Etab. Agache	388	390
Cot. St-Quen	76	...
Czentochovi	1670	1670

VALEURS	C. préc	C. du J
Fil. Filt. Fr.	427	426
Industr. Tex	966	960
— Jouiss.	650	660
Le Blan	329	329
Lyon soie ar.	150	...
Sains Frères	119	...
Tiberghien	212	200
VALEURS DIVERSES		
Créd. N. ex-c	280	280
Un. d. Mine	150	...
Elect. L-R-T	118	118
Cim. Boulon	128	125
O. C. H. d. N	168	168
C. Franç. (n.	1306	1230
Mat. C. Lots	181	178
Poliet-Chaus	472	460
Tuil. Beauv.	420	...
Engr. Auby	204	202
Gl. Verr. sp.	3260	3165
Kali Ste-Th.	1324	1310
Kuhlmann	695	680
Péchiney	1940	1910
St-Gobain	2110	2075
C. Libercourt	161	161
Asturienne	203	199
La Lucette	265	270
Tekkah	1020	1000
Zincs Silésie	106	...
Béth. d'Alim	362	...
Bras. C.N.F.	250	...
Docks du N.	565	...
Motte-Cord.	575	...

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921, 440 ; 1923, 432 ; 1926 (janvier-juillet), 490 ; 1926 (mars-septembre), 490 ; 1927, 495 ; 1931 (remb. à 1.000), 670 ; 1934, 715 ; 1936, 875. — Département du Pas-de-Calais 1926, 490 ; 1927, 483 ; 1929, 825. — Roubaix 1929, 705 ; 1931, 653.— Crédit National 1922, 513 ; 1923 (février-août), 485 ; 1923 (avril-octobre), 490 ; 1924, 495. — Denain et Anzin 1927, 840. — Eglises Dévastées (Group. de Reconst.) 1928, 420 ; 1928 5 %, 835 ; 1931, 700. — Grosse Métallurgie 1931, 705. — Houillères du Nord et du Pas-de-Calais 1927, 412 ; juin 1931, 705 ; août 1931, 705. — Electrique du Nord-Ouest, 665. — Pont-à-Vendin (Société Métallurgique de), 338. — Senele-Maubeuge 1930, 600 ; 1931, 1200. — Chigot et Cie, 420 — Frémaux (Filatures), 618. — *Lemaire-Destombes*, 825. — Société de Filatures (Anciens Etab. Desurmont et Fils), 456. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle), 895. — Courrières-Kuhlmann 1930, 675. — Eternit, 950. — Finalens, 700. — Industrielle et Agricole de la Somme, 349. — Malteries Franco-Belges 6 %, 830. — Touquet-Paris-Plage, 300. — Tuileries de Beauvais, 635. — Bruay 1932, 743. — Crespin-Nord, 495. — Drocourt 1905 et 1911, 395. — Escarpelle 1904, 1907 et 1909, 360. — Liévin 1928, 408 ; 1931, 740. — Limbourg-Meuse, 750. — Thivencelles 1931, 605.

COUPONS ANNONCES

1er Mai. — Roubaisienne d'Eclairage. (Solde). N° 45. Coupon brut, 87,50 ; coupon net à payer : nominatif, 74,37 ; port., 66,50.

3 Mai. — Scalbert. (Action non libérée). Coupon brut, 15 ; coupon net à payer : nominatif, 12,75. (Action libérée). Coupon bru, 21,50 ; coupon net à payer : nominatif, 23,375 ; porteur, 19,50.

5 Mai. — Tubes de Valenciennes et Denain. (Acompte) N° 30. Coupon net à payer : nominatif, 25,50 ; porteur, 20,38.

7 Mai. — Blanzy. N° 17. Coupon brut, 38 ; coupon net à payer : nominatif, 32,845; porteur, 27,845.

10 Mai. — Crédit du Nord. N° 115. Coupon brut, 12,50 ; coupon net à payer : nominatif, 10,73 ; porteur, 8,40.

APERITIF A LA GENTIANE

SUZE

L'AMIE DE L'ESTOMAC

939

9384

LE STATUT LÉGAL DES COMMISSIONS PARITAIRES DÉPARTEMENTALES POUR LES EMPLOYÉS ET AGENTS DES COMMUNES DE FRANCE ET DES COLONIES

Lundi 2 mai, dans la matinée, en l'absence des ministres retenus au Conseil de cabinet, les directeurs de cabinets de MM. Sarraut, ministre de l'Intérieur, Marchandeau, ministre des Finances, Mendel, ministre des Colonies, ont respectivement donné audience à la délégation de l'Association générale des communaux de France et des colonies, conduite par M Jouy, président, assisté de MM. Spengler, Soullard, Poulet, Mortreuil, Mlle Dudoignon, membres actifs du Comité d'action.

La délégation a entretenu chacun des représentants qualifiés desdits ministres de l'état actuel de la question des commissions paritaires, devant les Chambres, depuis le vote du projet de loi Février, *en août 1936, par la Chambre* des députés, et insisté énergiquement pour que le gouvernement intervienne dans toute la mesure du possible pour que les projets en instance ou qui viendraient à être déposés sur cette question essentielle du statut professionnel communal des communes aboutisse au plus tôt

Elle a demandé également que le personnel des communes des colonies d'outre-mer bénéficie, tout comme celui des communes de la métropole, des avantages qu'on peut attendre du fonctionnement normal et officiel desdites commissions paritaires.

UN VOYAGE A REIMS DES ANCIENS DU 4e CUIRASSIERS DU NORD

Les Anciens du 4e Cuirassiers organisent pour le dimanche 22 mai, une excursion à Reims.

Quelques places restant, disponibles les sociétaires désireux de participer à cette excursion sont priés de vouloir bien se faire connaitre, pour le 10 mai au plus tard, soit au siège, 13, Grand Place, à Lille, soit au secrétaire, Ch. Wils, 31, rue d'Hem, à Roubaix, chargé de l'organisation de ce déplacement.

Programme de la journée du 22 mai : Départ de Lille à 6 h. 30 ; à 10 h., au quartier Jeanne d'Arc à Reims, présentation des Anciens éléments du 4e Cuirassiers 1938 ; réception de l'étendard ; revue du général Flavigny, commandant de la 1re D.M. et commandant d'Armes de Reims ; visite du quartier, présentation des matériels, concours de chambres et de réfectoires ; à midi, office religieux à la Cathédrale de Reims ; à 13 h., déjeuner au Quartier Jeanne d'Arc (20 fr. environ) ; à 15 h., visite des champs de bataille de Champagne, La Pompelle, Le Cornillet, Nauroy, Moronvillers, Mont sans Nom.

ESSAYEZ CE SIMPLE REMÈDE POUR VOS MAUX DE PIEDS

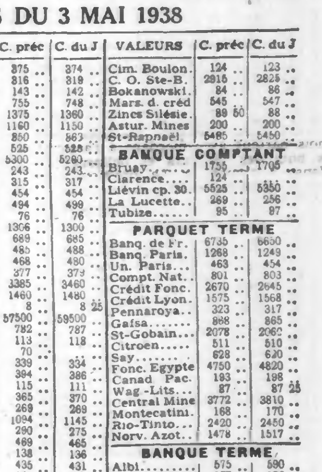

Ajoutez une poignée de Saltrates Rodell à un bain de pieds chaud. Des millions de petites bulles d'oxygène s'y dégagent. Vous les sentirez pénétrer profondément à travers les pores et entraîner les sels puissamment curatifs jusqu'à la source même du mal. Cette sensation de brûlure, l'enflure disparaîtront en quelques instants — presque miraculeusement. Les pieds fatigués, douloureux seront soulagés, redeviendront normaux. Les cors seront amollis à tel point qu'ils pourront être enlevés sans danger — avec leur racine. Si vous voulez un soulagement immédiat, demandez aujourd'hui, à votre pharmacien, des Saltrates Rodell. Le coût est insignifiant. Si vous n'êtes pas plus que satisfait, nous vous rembourserons votre argent immédiatement et sans discussion.

9425

BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1938

VALEURS	C. préc	C du J
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	72 40	72 10
3 % amort.	74 75	74 35
3½ % amor.	85 50	...
4 % 1917	70 60	70 20
4 % 1918	69 65	69 30
5 % 1920	92 60	92 ..
4 % 1925	112 80	116 85
4½ % 1932 A	75 30	75 20
4½ % 1932 B	73 90	73 65
4½ % 1937	116 30	118 20
O. Tr. 4½ 33	801	800
O. Tr. 4 % 34	738	733
O Tr. 5 % 35	820	816
Ch. F. Et. 4 %	308	306 50
— 5 %	325	320
P.T.T. 5 % 28	430	430
— 4½ % 29	385	376 50
P.T.T. 5 % 34	796	798
P.T.T. 5 % 36	812	807
O.T. 3½ 36A	133 60	133 85
O.T. 4 % 36B	104 75	104 50
B. Tr. 4½ 33	955	943
— 5 % 33	1005	1008
— 5 % 34	997	998
— 4½ 34	958	966
— 4 % 35	938	940
Cais. aut. 4½	746	741
Crédit Nat.		
5 % 1919	481	475
5 % 1920	470	465
Juillet 1922	518	516
Janvier 1923	458	486
Juin 1923	484	480
Janvier 1924	490	487
5 % 1932	507	...
4½ % 1932	897	902
5 % 1934	889	894
5 % 1935	891	894
Dép. N. 5 % 21	439	437
B. de Fr.	6650	6630
Cr Comm.	512	508
Soc. Génér.	725	723
Suez Act.	23800	23900
Ch. F. Est	608	600
— Lyon	880	875
— Midi	630	610
— Nord	803	809
— Orlé.	770	745
Métropolit.	975	978
Elect. Paris	673	662

VALEURS	C. préc	C du J
El. G. du N.	375	374
En. El. N. F.	816	819
Thom. Houst	143	142
Nord-Est	755	748
Den.-Anzin	1375	1360
Schneider	1160	1150
Tréfil. Havre	850	863
Béthune 10e	525	528
— act.	5300	5200
Courrières	243	243
Lens	315	317
Marles	454	454
Vicoigne	494	499
Boléo	76	76
Kali Ste-T. 10	1306	1300
Kuhlmann	689	685
Peugeot	485	488
Poliet-Chaus	468	480
Plan Young	377	379
Egypte unif.	3385	3460
Japon 1907	1460	1480
Russe consol	8	8 25
Royal Dutch	57500	59500
Sucr. Egypte	782	787
El. L.-R.-T.	113	118
Cot. St-Quen	70	...
Le Blan et Ce	339	334
Pérenchies	394	386
Saint-Frères	115	111
Ac. Longwy	365	370
Ac. du Nord	268	269
Ac. Paris-Ou	1094	1145
A. Sam-Mse	280	275
Arbel	469	465
Chant Franç	138	136
Cns.N.d.Fr.	435	431
Constr. Méc.	145	149
Fives-Lille	496	500
Jeumont act.	375	380
Louvroil	304	298
Sen. Maub.	645	640
Aniche	905	880
Anzin	415	410
Blangy	610	603
Carvin	505	506
Dourges	705	710
Ligny-l-Aire	41	...
Ostricourt	915	910
Lille-Bonn.p	419	395
— o.	253	240
Verr. Aniche	765	730
Cim. Franç.	1280	1275

VALEURS	C. préc	C. du J
Cim. Boulon.	124	123
C. O. Ste-B.	2815	2825
Bokanowski	84	86
Mars. d. créd	545	547
Zincs Silésie	89 50	88
Astur. Mines	200	200
St-Raphaël	5485	5450
BANQUE COMPTANT		
Bruay	1755	1705
Clarence	124	...
Liévin cp. 30	5525	5350
La Lucette	269	256
Tubize	95	97
PARQUET TERME		
Banq. de Fr.	6735	6650
Banq. Paris	1268	1249
Un. Paris	463	454
Compt. Nat.	801	803
Crédit Fonc.	2670	2645
Crédit Lyon.	1575	1568
Pennaroya	323	317
Gafsa	868	865
St-Gobain	2078	2060
Citroen	511	510
Say	628	620
Fonc. Egypte	4750	4820
Canad Pac.	193	198
Wag.-Lits	87	87 25
Central Mine	3772	3810
Montecatini	168	170
Rio-Tinto	2420	2450
Norv. Azot.	1478	1517
BANQUE TERME		
Albi	575	590
Bruay 10e	177	176
Caoutchoucs	236	247
Chartered	223	226 50
De Beers ord	126.	1317
Goldsfields	583	602
Huil. de Pét.	302	300
Liévin Act.	184	153
Malacca ord.	164	170
Mexic. Eagle	37 75	41
Pernod	1125	1131
Randmines	1395	1437
Shell Transp	683	696
Silva Plana	111	112
Tanganyka	59 75	60 25
Tharsis	279	287
Vieill. Mont.	1975	1975

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, 365 ; 1875, 424 ; 1876, 431 ; 1892, 202 ; 1894-96, 200 ; 1898, 242 ; 1899, 228 ; 1904, 232 ; 1910 2 3/4, 200 ; 1910 3 %, 196 ; 1912, 243 ; 1928 5 %, 696 ; 1929 4 1/2, 660 ; 1930 4 %, 672. — A lots : 1930 4 %, 623 ; 1931 4 %, 616. — Fortif. : 4 %, 600 ; 1932 4 1/2, 662 ; 1934 5 1/2 %, 805 ; 1934 5 %, 691 ; 1935 5 %, 766 ; 1937 5 1/2 %, 821.

Foncières. — 1879, 636 ; 1883, 216 ; 1885, 255 ; 1/5, 60,50 ; 1895, 280 ; 1903, 268 ; 1909, 134; 1913 3 1/2 %, 279 ; 1913 4 %, 449 ; 1930 4 1/2 %, 640.

Communales. — 1879, 605 ; 1880, 648 ; 1891, 241 ; 1892, 293 ; 1899, 250 ; 1906, 260 ; 1912, 134 ; 1926, 545 ; 1927, 474 ; 1929, 787 ; 1930 4 %, 624 ; 1931 4 %, 633 ; 1931-32, 641 ; 1932, inc. ; 1933 5 %, 716 ; 1934, 855 ; Bons 1887, inc. ; 1888, inc.

Panama. — Oblig. : 120.

CHANGES. — Londres : 165,05 ; New-York : 33,14 ; Belgique : 557,25 ; Hollande, 1844 ; Italie, 174,20 ; Suisse, 758.

BOURSE DE BRUXELLES DU 3 MAI 1938

VALEURS	C. préc	C. du J
Comptant		
Rte belg. 3 %	78	77 75
U. 4 % 1er S.	92 40	92 50
4% lots d.g.23	540	541
S.N.C.F.B.4%	459	459
Lots Cong. 88	179 75	179 75
Banq. Nation	1655	1670
Soc. Gén. P.	3400	3410
C.G. Lacs c.	460	...

VALEURS	C. préc	C. du J
Comptant		
Cockerill	1095	1120
Const. El. Cl.	815	800
Ougrée	1165	1165
Providence	13600	13500
Sam.-Mos.	1955	1975
Beeringen	670	650
Kessales	4100	4100
Laura	3040	3110

VALEURS	C. préc	C. du J
Comptant		
Asturienne	183	182
Vieill. Mont.	1810	1796
Electro belge	1625	...
Dhalbusch	252 50	...
Silésie	91	...
Canada pac.	197	...
Tubize ord.	121	...
Un. H. Kat.	3320	3300

Brin de Lilas
par Maxime La Tour

45

Tout à l'heure, devant Chatenet, il avait crâné, par fierté paternelle.

Mais maintenant, en face de lui-même, il n'osait plus croire à l'innocence d'André.

Un voleur !

Ce mot sonnait tristement à ses oreilles, comme un glas, tandis qu'il se le murmurait à mi-voix, machinalement.

Ce qui dépassait son entendement, c'était le motif qui avait poussé André

Il ne connaissait à son fils aucun de ces défauts de jeunesse qui entrainent aux pires bêtises.

Il savait qu'il n'était ni joueur, ni coureur ni buveur.

Et sa situation chez son patron était assez belle pour qu'il n'eût pas à se refuser quelques dépenses superflues

Alors ? Pourquoi ?

Cette interrogation se formulait, inlassablement, dans son cerveau obstiné qu'aucune réponse satisfaisante ne venait éclairer.

La hantise de l'eau, le vertige du vide l'attiraient irrésistiblement.

Il se sentait, par instants, comme soulevé de terre, prêt à enjamber le parapet.

Mais une pensée vint, subitement, le rappeler à un autre devoir.

Brin de Lilas...

Puisqu'il avait pris la charge de l'élever, il se devait à elle et n'avait pas le droit de trahir sa mission parce que son autre enfant avait failli.

Elle, au moins, serait sa consolation, sa raison de vivre, son seul but désormais

Mais, où était-elle ? Que lui était-il arrivé ?

Inquiet à présent pour elle, qu'il avait négligée dans son premier émoi, il s'affolait à la pensée qu'il lui était sans doute arrivé malheur.

— Ce serait trop, s'ils me manquaient tous.

Mais ce nouveau tourment le forçait à sortir de sa torpeur. Il vainquit sa nonchalance désespérée et n'eut plus qu'une idée : revenir au plus vite chez lui pour retrouver Brin de Lilas.

Il abandonna le parapet, contre lequel il s'était adossé ; à présent, il marchait d'un pas vif et fébrile, trahissant une hâte inquiète.

Il traversa les ponts, mais il lui semblait qu'il n'allait pas assez vite.

Il arrêta le premier fiacre qu'il rencontra.

Le cocher fit la grimace.

— Rue des Martyrs ?... Zut alors ! fit l'automédon, j' vas esquinter Cocotte.

Sans même l'entendre, Champeaux était monté.

Le cocher se retourna.

Il vit la portière fermée, se pencha un peu vers l'intérieur de la voiture

— Y aura un bon pourboire, au moins ? grasseya-t-il.

— Oui, allez vite ! cria Champeaux, qui n'entendit même pas ce qu'il lui disait.

Le cocher, enveloppant sa rosse d'un coup de fouet sans énergie, soupira :

— Vas-y, ma belle, tire ma poulette, on trimballe un propiliétaire

Tandis que le sapin, de son allure cahotante, gagnait la rue des Martyrs, Champeaux roulait dans sa tête les plus sombres pensées.

Un lugubre pressentiment l'étreignait.

IV

ENQUETE

Jules Champeaux grimpa, anxieux, jusqu'à l'appartement, Mélanie ayant fermé la boutique.

Quand il pénétra chez lui, il vit sa femme seule, installée devant une table sur laquelle étaient étalées des cartes qu'elle consultait.

Il haussa les épaules, sans même avoir le courage de lui reprocher sa bêtise.

Il jeta un regard inquisiteur dans la pièce, tendit l'oreille.

Il fut vite convaincu que Brin de Lilas n'était pas là.

Tremblant d'apprendre un nouveau malheur, il n'osait encore questionner sa femme.

Celle-ci, en voyant son visage bouleversé, ses yeux hagards, avait tout de suite deviné que ses démarches n'avaient pas donné un bon résultat.

Terriblement angoissée, elle aussi, elle brûlait d'interroger son mari.

Mais lui, taciturne, fiévreux, faisait les cent pas, selon son habitude quand il était ennuyé.

Cependant, n'y tenant plus, Mélanie se hasarda à poser une question :

— T'as vu qui tu voulais ? fit-elle timidement.

Il s'arrêta, prêtant l'oreille.

— Quoi ? dit-il, bongonnant.

— Ben, j' te d'mandais... n'est-ce pas... à cause de... balbutia-t-elle, troublée.

— A cause d' quoi ? répondit-il furieusement.

Il haussa les épaules.

— D'abord, j'ai rien à t' dire, affirma Champeaux, en reprenant sa marche.

— Pourtant, risqua Mélanie, j' suis ben inquiète.

— Et moi, j' le suis pas?

— Quéqu' tu sais ? interrogea Mélanie.

— Rien de rien, bon sang, que j' te dis répéta Champeaux en frappant du pied.

— André ? hasarda la mère, prête à pleurer.

— Il est vivant, répliqua-t-il sourdement.

Ce fut en vain que la pauvre mère, angoissée, torturée, supplia Champeaux de la renseigner.

— J'ai qu'à me taire, j' te l' redis ! hurla Champeaux.

« T'as beau chialler, m' criaillier, j' jaspinerai pas si j' veux pas, t'as compris ?

Et comme la malheureuse femme ne pouvait retenir ses sanglots, il vociféra encore plus fort :

— Te tairas-tu, sacrée fichue chiffre !

« Pisque j' sais rien, là ! C'est pas la peine que j' m'esquinte à te l' radoter.

Avisant les cartes étalées sur la table :

— Et pis, t'as ça pour te *renseigner*, fit-il, d'un ton d'ironique colère, t'en sais plus long qu' le pape.

« Tes sales bouts de carton ! maugréa-t-il, les dents serrées, l'œil mauvais.

Et soudain, d'un violent coup de pied dans la table, il fit voler les cartes à travers la pièce.

Mais il eut honte de son geste brutal.

Il s'approcha alors de sa femme, et, l'embrassant, il lui dit, d'une voix radoucie :

— Ma pauv' vieille, va, faut pas m'en vouloir.

« Demain, j' saurai des choses... p't'êt' bien...

Puis il reprit sa promenade d'ours en cage.

Enfin, brusquement il s'arrêta et, regardant fixement sa femme :

— Et la p'tite ? se décida-t-il enfin à interroger.

— Pas rentrée, avoua Mélanie.

— A c't'heure ?... six heures passées ?

Une inquiétude mortelle s'empara de son esprit : il pensait que Brin de Lilas avait pu être victime d'un accident.

— Quéqu' ça veut dire ? murmura-t-il.

— Alle est partie, sur le coup d' deux heures, expliqua Mélanie, pour faire une course.

— Loin ?

— Non, porter une gerbe.

— Où ça ? interrogea Jules.

— Chez Mame Danzevin.

— Tonnerre ! jura Champeaux.

« Qu'est-ce qu'elle a été fiche chez c'te grue-là ?

— Champeaux, intervint timidement Mélanie.

— Quoi ? J' sais ben c' que j' dis p't'être.

« C'est pas une société pour une fille bien élevée, c' pauvre André l' disait...

— C' pauvre André ? questionna Mélanie, que l'émotion étreignait de nouveau.

— Oui... c'pauvre... Enfin, reprit Jules, le fils n' voulait pas qu' Brin de Lilas la fréquente.

— C'est bien à lui d' parler d' conduite, murmura Mélanie qui défendait toujours son ancienne maîtresse.

— Silence ! intima Champeaux.

Il ronchonnait, furieux.

— L'aura core été voir des baladins, dit Jules avec mépris.

« C'est bon qu'à s' fausser le ciboulot.

— Sûr que non, protesta Mélanie, vu qu'elle est partie sans chapeau, avec son p'tit corsage, l' blanc qu'a des fleurettes lilas d'ssus...

— Oui j' sais, fit Jules.

— Et son tablier en pointe par-dessus sa jupe, acheva Mélanie.

Champeaux ne répondit rien.

Il réfléchissait, préoccupé d'une décision qu'il semblait hésiter à prendre.

Enfin, remettant son chapeau sur sa tête, il s'apprêta à s'en aller.

— Tu sors ? interrogea Mélanie.

— Oui.

— Pour longtemps ?

— J' sais pas, répondit Jules.

— Où qu' tu pars ? demanda sa femme

— J'y vas, fit-il résolument.

— Où ? insista Mélanie.

(A suivre).